

MODELE DE CONVENTION
DANS LE CADRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES



**Convention pour le remboursement des sommes engagées par
la Commune de X au titre des Certificats d'Economie
d'Energie
Année 2018**

ENTRE

La Commune de X,

Représentée par son Maire, Y

D'une part,

ET

Val de Garonne Agglomération,

Représentée par son président, Monsieur Daniel BENQUET,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

Val de Garonne Agglomération lauréate de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », perçoit, pour le compte de ses communes membres, dont la Commune de X, les sommes allouées dans le cadre du dispositifs des Certificats d'Economie d'Energie.

Ce programme pour la Commune de X comprend :

- action 1 : d'un coût de xxxx et bénéficiant de X€ de CEE
- action 2d'un coût de xxxx et bénéficiant de X€ de CEE
- action 3d'un coût de xxxx et bénéficiant de X€ de CEE

Article 3 : Modalités de versement

Val de Garonne Agglomération s'engage à rembourser la Commune de X une fois les subventions perçues pour ce qui concerne les actions mises en place par la Commune de X.

Le délai du versement des sommes peut varier de 4 à 6 mois.

Fait en double exemplaire,
à Marmande, le

**Le Président de
Val de Garonne Agglomération**

Le Maire de la Commune

Monsieur Daniel BENQUET

Monsieur / Madame Y